

*In nescientia et caritate  
salus, in silentio cordis  
cordium unio, in pulchri-  
tudine rerum essentia.*



*Libera nos a malo. Libera nos  
quoque a bello, calamitatibus,  
fame et servitudine.*

*Jean Verstraeten*

2540 Hove (Belgium),

Vredestraat 65

Tel. 00.32.(0)3.4557763

e-mail: [verstraeten.jean@belgacom.net](mailto:verstraeten.jean@belgacom.net)

[www.jeanverstraeten.be](http://www.jeanverstraeten.be)

### DIALECTES ET LANGUES STANDARDISEES DANS NOS CONTREES

On entend parfois prétendre : « Les Belges parlant des dialectes wallons ont dû apprendre le français comme langue standardisée. Pourquoi les autres Belges n'en ont-ils pas fait de même ? »

Que répondre à cela ? Il me semble que ceux qui parlent un autre type de dialectes ont plutôt à apprendre une autre langue standardisée, adaptée à leurs parlars.

Depuis le treizième siècle, si pas déjà au douzième, on a utilisé le français comme langue officielle dans ce que nous appelons actuellement la Wallonie. Cependant, dans les parties thioises de la Flandre, du Brabant et de Liège (1), de même qu'en Hollande, en Zélande et (en partie ?) dans la principauté-épiscopale d'Utrecht (etc. ?) on a fait usage du thiois, du moyen-néerlandais. (2) (Les dialectes saxons au nord-est de l'actuel état hollandais et la langue frisonne restaient à part.) (3)

A l'époque déjà, il existait des littératures en « langue vulgaire », soit non en latin. La littérature française a fait son apparition avant la néerlandaise, mais cette dernière est tout de même née avant l'an douze-cents. Cela est prouvé par des pièces tels que *Carel ende Elegast* et *Van den Vos Reynaerde* (le dernier étant en partie une traduction du français) ou par l'oeuvre de Henric Van Veldeke (né avant 1200). Plus tard, au treizième et quatorzième siècles, l'oeuvre d'auteurs comme Hadewych (env.1250) et Jan van Ruusbroec (1293-1381) démontrera que la langue thioise/néerlandaise était déjà bien formée en leur temps. (Lire là-dessus par exemple le Père Van Mierlo.) Et si le chroniqueur Jan van Boendaele (1280-1365) appelle Jacob Van Maerlandt (1235-1295 ?) *die vader der dietse dichteren algader* (« le père de tous les poètes thiois » : l'orthographe a été modernisée), cela implique tout de même qu'à son époque il considérait la poésie thioise comme bien établie.

Conclusion ? Croit-on pouvoir prétendre : « Les A ont dû apprendre la langue Y, pourquoi alors les B ne font-ils pas de même » ? Si oui, ne pourrait-on pas, dès lors, alléguer pareillement : « Les B ont dû apprendre la langue X, pourquoi alors les A n'en feraient-ils pas autant » ?

Certes, la partie non-wallonne de nos contrées, à travers des siècles, était liée de plusieurs manières à l'aire linguistique française. Cependant elle n'en faisait tout de même pas partie, sauf en ce qui concerne une petite minorité. Alors, l'assertion que "les Flamands" n'avaient qu'à adopter le français comme leur langue, manque de fondement, pour l'essentiel.

Toutefois, pour mieux éclaircir la question, il faudrait remplir un grand nombre de pages, donner des exemples historiques de chez nous et examiner aussi ce qui s'est passé dans d'autres aires linguistiques d'Europe.

J.V.

(1) L'usage des langues à travers les siècles, en principauté-épiscopale de Liège, resterait à étudier en détail.

(2) On sait que la langue française était fort répandue à l'époque. Ainsi la parlait-on à la Cour d'Angleterre et également Marco Polo par exemple en a fait usage. Dans ce climat, certaines villes de chez nous, en tout cas au comté de Flandre, ont hésité entre le français et le néerlandais quand elles sont passées du latin à une langue « vulgaire ». Ainsi, la ville d'Ypres, quand elle était dirigée par une oligarchie, a d'abord fait usage du français. Par la suite, devenue plus démocratique, depuis 1325, elle a adopté le néerlandais comme langue officielle. (Voir : P. Geyl, *Geschiedenis van de Nederlandse Stam.*)

(3) Ci-dessous, à toutes fins utiles, je fais suivre une carte des dialectes néerlandais. Au moyen-âge, les dialectes saxons ou bas-saxons (=Sa.) ne faisaient pas vraiment partie de l'aire linguistique thioise et, à cet endroit, l'actuelle frontière hollando-allemande ne formait nullement une frontière dialectale.

A noter encore que dans la carte on ne tient pas compte de la frontière des états où il s'agit des parlers en Flandre historique, alors qu'on le fait pour les dialectes brabançons. Pourquoi au juste ?

